

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1032

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 28

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« par l'autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.